

Les catholiques en appelèrent au gouvernement fédéral. Mais malgré le zèle déployé par les ministres catholiques, la majorité repoussa les revendications des pétitionnaires.

En face de cette situation douloureuse, que faire ? En appeler au gouvernement impérial ? A la reine ?

Un essai de solution moyenne vient de se produire avec éclat.

L'épiscopat canadien a présenté au Parlement de Québec une pétition demandant un règlement équitable de la question scolaire.

Le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, ses six collègues métropolitains et leurs dix-huit suffragants exposent en 13 points les modifications apportées, en 1880, par les lois scolaires, dans les écoles paroissiales du Manitoba et du Nord-Ouest. Ces innovations, disent-ils, ont été une source de peines, de regrets et de difficultés pour une partie de la population canadienne. En conséquence, l'épiscopat demande au gouverneur général, en son conseil, de donner telles directions et prendre telles mesures qu'il croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques de la province de Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province, en 1890 ;

De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées, de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest ;

Enfin, de désavouer l'acte du Manitoba de 1894, décrétant la confiscation de toutes les propriétés scolaires des arrondissements qui ne seraient pas soumis à la nouvelle législation.

Nous ne saurions trop applaudir à cet acte d'arbitrage et de haute intelligence. Par cette démarche collective, l'épiscopat tout entier réclame une issue conforme aux pactes, aux droits et à la justice. Il nous paraît difficile que le gouvernement résiste à cette intervention. Le ferait-il, il ne resterait aux catholiques que l'appel suprême à la reine et à l'empire. Ce serait un incident d'une portée internationale si grave que l'administration du Canada et des provinces du Nord-Ouest et du Manitoba n'exposera pas le renom de l'empire britannique à un débat public et solennel.

SACRILEGES

Deux sacrilèges horribles ont jeté dernièrement la consternation dans les âmes chrétiennes.